

du domaine de l'asile, et lorsque nous réfléchissons que tous les travaux sont exécutés par les aliénés, nous devons considérer ce résultat comme magnifique et caractérisant bien l'esprit d'ordre et d'économie de la direction.

Les bâtiments de ferme se résument tous en une seule construction immense réunissant sous son toit tous les départements de la ferme et n'ayant certainement pas d'égal dans la province, comme solidité de construction, économie de distribution et hygiène. Le principe en est parfaitement raisonné, il consiste à placer la grange au-dessus des écuries et vacheries. Pour cela on a utilisé la disposition du terrain et placé le bâtiment à mi-côte, en sorte que le premier étage qui comprend la vacherie et l'écurie débouche en avant, de plein pied sur la cour, tandis que le second étage, comprenant la grange, ouvre en arrière et de plein pied aussi à mi-côte. On conçoit toute l'économie de main-d'œuvre réalisée ainsi dans la distribution des pailles et des fourrages qui se fait toute par des trappes débouchant par le plancher de la grange dans les écuries, vacheries, etc., placées au-dessous. Cette grange est munie de deux grandes portes permettant l'entrée des voitures et d'un vaste passage au milieu, de manière à entrer à droite et sortir à gauche avec facilité de décharger sur tout le parcours.

L'étage inférieur est divisé dans toute sa longueur en deux parties distinctes, comprenant : 1o. le silos adossé à la côte et débouchant à ses deux extrémités de manière à permettre le passage des tombereaux, il occupe le tiers de la profondeur du bâtiment ; 2o. Les écuries, vacheries, remises, cuisine pour la préparation des légumes et des fourrages, etc. Le fumier et le purin se trouvent également à l'abri et recueillis séparément. Le tout présente l'ordre et l'arrangement le plus complet, avec cheminées d'aéragé de manière à obtenir une excellente ventilation sans produire de refroidissement. En un mot nous conseillons fort aux agriculteurs, qui doivent bâtir prochainement et qui veulent le bien faire, de se transporter sur les lieux et de se persuader par eux-mêmes des immenses avantages obtenus par une distribution intelligente des bâtiments de ferme et de l'économie considérable de main-d'œuvre réalisée, tout en donnant tout le confort possible aux animaux de ferme. Tel est le problème que la direction de l'Asyle des aliénés a su résoudre et nous la

félicitons sincèrement du magnifique exemple qu'elle vient de donner de tout ce que peuvent en agriculture l'intelligence et le capital.

#### TRAVAUX DE LA FERME.

Monsieur le Rédacteur de la "Revue Agricole."

Permettez-moi quelques remarques sur votre dernier numéro :—Je conseillerais à la société du comté de Montmagny la rotation que vous proposez ; seulement, je crois qu'il serait important de fumer les prairies à la 5e solle parce que sans cela une rotation de 10 ans qui fournirait deux récoltes de graines fourragères serait très longue et appauvrirait la terre. Les instruments d'agriculture devraient aussi être des meilleurs, et je crois qu'une charue toute en fer est préférable à celle en bois : 1o. parce qu'elle est plus durable ; 2o. qu'elle a moins souvent besoin de réparations ; 3o. qu'elle se tient mieux dans la terre raison de son poids et que généralement elle est plus facile à conduire. La charue en fer coûterait \$30.

De même pour le rouleau qui pour être bon devra coûter plus de \$8. Le meilleur rouleau pour les terres argileuses est celui de Croskill, et pour celles qui sont sablonneuses, c'est un rouleau uni mais très pesant qu'il faut. Les meilleurs sont faits pour deux chevaux, en deux morceaux sur un axe en fer. Moodie, de Terrebonne, a remporté un prix pour un magnifique rouleau en fonte qu'il a exhibé à Québec, lors de la dernière exposition provinciale. J'en ai fait faire un sur le même principe mais en bois franc. Le mien, tout ferré et tourné, coûte à peu près \$30, tandis que celui de Moodie revient probablement à \$50.

Vous ne pouvez trop recommander l'usage des traîneaux doubles ; je considère que quiconque nous donnerait une loi ordonnant les voitures doubles ou celles qui forcent le cheval à suivre la trace droite du traîneau ferait un bien immense au pays. On pourrait peut-être à la campagne se servir de voitures doubles dès à présent, si les chemins étaient balisés au milieu formant ainsi deux chemins, mais il faudrait des voitures étroites qui sont moins avantageuses que celles dont on se sert dans les townships.

Un mécanicien habile des Trois-Rivières me faisait la remarque que l'avantage des manèges à plan incliné, c'est qu'on y économise au moins le tiers du pouvoir, c'est-à-dire, que deux chevaux sur ces manèges donnent le même pouvoir que trois attelés sur les roues horizontales. Si ceci est vrai